

FRANCINE LALONDE

■ Le dossier économique des femmes est une priorité

RENÉE ROWAN

La nouvelle ministre de la Condition féminine entend travailler dans le concret. « Au fil des années, ça toujours été ma préoccupation d'agir aujourd'hui qui l'a emporté. Cela va continuer », assure Mme Francine Lalonde dans une entrevue accordée au DEVOIR deux jours à peine après son entrée dans le gouvernement de René Lévesque.

D'un grand naturel, ouverte et spontanée tout en pesant ses mots, l'ancienne vice-présidente de la CSN et première femme présidente de la Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec (FNEQ-CSN) a accepté de livrer ses premières impressions même si elle n'a pas encore eu le temps de prendre connaissance de tous ses dossiers.

Au rédacteur qui a dit de Mme Lalonde qu'elle ne jouissait pas « d'une grande audience ni d'une forte influence dans les milieux féministes et syndicaux », elle rétorque elle arrive préparée. Il est vrai, concède-t-elle, que c'est la première fois qu'elle agit comme porte-parole des femmes. Cependant elle a toujours travaillé à sa façon pour l'avancement de la cause de l'égalité des femmes.

Il y a, rappelle-t-elle, deux façons de le faire: l'action collective, qui est très importante et l'action personnelle de plusieurs femmes qui, comme elle, sans se demander si c'est correct ou pas, se sont présentées dans des emplois, dans des fonctions habituellement réservés aux hommes.

Cette seconde façon est aussi importante, dit-elle, parce que cela fournit un modèle aux autres femmes en même temps que les hommes s'habituent à ce qu'une femme puisse exercer un rôle de direction.

L'an dernier, les groupes de femmes ont réservé un accueil assez froid à la nouvelle présidente du Conseil du statut de la femme, Mme Francine McKenzie parce qu'elle n'était pas issue des milieux féministes. La nouvelle ministre ne craint-elle pas que la même chose se reproduise à son endroit?

Non, répond-elle. A cause des réactions « favorables et intéressantes » qui ont jusqu'ici entourées son arrivée autant au secrétariat de la Condition féminine qu'au Conseil du statut de la femme et dans certains groupes, elle a tout lieu de croire qu'elle pourra être assez bien accueillie par une large partie des groupes de femmes, sinon par l'ensemble.

Elle s'appuie sur le fait que, d'une part, elle a eu une action et une réflexion personnelles qui allaient



dans le sens de l'avancement de l'égalité et que, d'autre part, l'espèce de crédibilité qu'elle a pu acquérir dans certains milieux à cause de l'action publique qu'elle a eu depuis 1970 peut lui servir à ce moment-ci où les revendications des femmes sont davantage des revendications à caractère économique.

Le dossier économique des femmes lui apparaît être une priorité à cette étape-ci. « Nous sommes rendus là », affirme-t-elle. Certaines revendications achopent: l'accès à l'égalité, la protection des revenus des femmes au foyer.

Le chômage frappe durement l'ensemble de la population, mais davantage les femmes, les jeunes et les hommes plus âgés. Comme elle l'a déjà écrit au premier ministre, elle répète que l'emploi ne peut plus être considéré comme le résidu des politiques économiques et autres qu'on met en oeuvre. Il doit être l'objectif. Réduction du temps

de travail et création d'emploi doivent se compléter pour donner un début de chance à beaucoup qui n'en n'ont pas.

Il y a ensuite, à l'intérieur de cela, poursuit-elle, la nécessité de faire avancer l'idée des programmes d'accès à l'égalité. Mais l'un ne peut de faire sans l'autre. « Je ne me fais pas d'illusion. S'il n'y a pas de nouveaux emplois de créés, les politiques d'accès à l'égalité vont être extrêmement difficiles à mettre sur pied. Si vous prenez des usines ou des entreprises qui existent, avec des listes de mise à pied longue à n'en plus finir, arriver avec un programme d'accès à l'égalité, ce n'est pas pensable. »

Il est aussi important, croit la ministre, de penser à assurer la reconnaissance de l'apport des femmes au foyer, même si elle n'est pas en mesure pour l'instant de dire comment cela pourra se faire. Ce qui est certain, toutefois, dans son esprit,

c'est qu'il faut en arriver à tenir compte du travail domestique en assurant une protection à l'âge de la retraite. Les deux modèles de femmes existent, dit-elle: celles qui sont autonomes et celles qui pour diverses raisons ne le sont pas. « Il me semble, dit-elle, qu'il n'y a pas de raison pour que les femmes qui ont vécu un modèle se sentent méprisées par les autres. »

Les dossiers auxquels compte s'attaquer Mme Lalonde supposent une énorme collaboration entre les ministères de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, de l'Emploi et du Secrétariat de la jeunesse. « Nous devons travailler en étroite collaboration si nous voulons arriver à des résultats concrets », dit-elle.

Mme Lalonde a eu l'occasion de croiser le ministre québécois du Travail, Mme Raynald Fréchette. Il y a un comité ministériel qui travaille sur l'accès des femmes à la syndicalisation. Elle fera partie de ce comité. Toute la question des normes minimales du travail est aussi pour elle très importante. « Du pain sur la planche, il y en a haut comme ça », note-t-elle en riant. Cela ne semble pas du tout lui faire peur. Bien au contraire.

En acceptant le poste de ministre responsable de la Condition féminine, il était entendu que Mme Lalonde faisait partie du comité des priorités. « Je n'ai pas eu à le demander, précise-t-elle. Cela faisait partie de l'offre. »

Quant au dossier des garderies, la nouvelle ministre rencontre dès aujourd'hui la présidente de l'Office des services de garde, Mme Stella Guy. Là encore, elle n'a pas eu le temps de prendre connaissance de l'ensemble du dossier. Mais ce qui est certain, dit-elle, c'est que l'on ne peut se contenter de ne répondre qu'à 10 % des besoins de la population. « C'est mon point de départ. A partir de là, il faut tenter de trouver des solutions. »

Quant au sommet économique des Québécoises « Décisions 1985 » prévu pour le mois de mai, Mme Lalonde est bien décidée à ce qu'il aboutisse à quelque chose de concret: « J'ai trop vécu de sommets dont les résultats me sont apparus tout à fait insuffisants. »

Ce qu'elle souhaite ardemment pour ce sommet, c'est de pouvoir rencontrer les divers partenaires au préalable de sorte que ce ne soit pas un lieu où chacun va pour défendre sa position. « Ce que je veux, dit-elle, c'est un sommet où les divers intervenants - syndicaux, entreprises, gouvernement et autres - annonce ce qu'ils ont décidé ou ont l'intention de faire. Je veux pouvoir annoncer des choses concrètes. »

Selon sa présidente, Louise Robic

Le Parti libéral glisse vers la droite

PIERRE O'NEILL

Selon la présidente du Parti libéral du Québec, Mme Louise Robic, le parti glisse du centre vers la droite.

En dévoilant hier les documents de travail préparés en vue de la réunion du conseil général qui se tiendra en fin de semaine à Montréal, Mme Robic que ce changement d'orientation de la base militante se vérifie dans les délibérations des associations libérales de comités, dans les résolutions acheminées au secrétariat et dans les conclusions des colloques régionaux du parti.

Reconnaissant que le projet de programme politique que le parti rendu public le 28 janvier reflète ce changement de cap, la présidente du PLQ ne s'en inquiète aucunement. Au contraire, Mme Robic estime que le parti s'oriente ainsi dans la bonne voie: « Les besoins de la province demandent qu'il ait un certain virage à droite. »

A ce jour, le PLQ a publié des documents de travail sur l'agriculture, les sociétés d'Etat, la condition féminine, l'environnement, le vieillissement et la jeunesse, soit les thèmes des six ateliers de la fin de semaine. Une dizaine d'autres documents sont en préparation au sein de la commission politique du parti, axés presque tous sur des préoccupations économiques. Il faudra attendre au congrès d'orientation qui tiendra le parti au début de mars, avant de connaître la nouvelle position constitutionnelle du PLQ. A ce propos, d'ailleurs, le caucus parlementaire est divisé entre deux tendances, certains députés estimant que la réflexion des militants devrait se limiter pour l'instant à des préoccupations économiques et sociales.

Le conseil général du PLQ, qui se réunit trois fois par année, est composé de quelque 400 membres, regroupant le conseil exécutif du parti, les députés, deux représentants de chaque association de comités, 30 représentants des groupes ethniques et les présidents des commissions permanentes du parti.

Les participants adopteront notamment en fin de semaine un plan d'action électorale et ces délibérations se dérouleront à huis clos. On croit généralement au PLQ que les élections se tiendront dès les printemps, ce qui a amené la direction du parti à demander que soit accéléré le processus des conventions en vue du choix des candidats.

Cette semaine, le chef du parti, Robert Bourassa a indiqué qu'il avait déjà recruté de nombreux candidats « très intéressants », dont les noms seront révélés aussitôt que le pre-

mier ministre fera connaître la date des élections.

Les débats du weekend porteront en outre sur le développement économique, la création d'emploi, l'organisation politique, les communications et le financement du parti. L'ordre du jour du conseil général prévoit enfin un exposé du professeur Bruce Scott du Harvard Business School, sur la thème: « La compétitivité des Etats-Unis dans l'économie mondiale. »

D'une durée de deux jours, la réunion du conseil général du PLQ sera clôturée dimanche par l'allocation du chef du parti, Robert Bourassa, qui commentera les conclusions du congrès extraordinaire du Parti québécois sur la mise au rancart de la souveraineté.

Wabasso Une dure leçon, disent les conservateurs

LAC MEECH (PC) — Sous divers angles, la fermeture de la Wabasso à Trois-Rivières et Shawinigan, qui privera de travail quelque 1,125 personnes, constitue une mise en garde pour les syndicats et les consommateurs, ont soutenu hier deux ministres du cabinet Mulronney.

« Les gens qui demandent de plus en plus d'importations doivent en accepter les conséquences », estime le ministre du Développement industriel, M. Sinclair Stevens, entrant à la réunion spéciale du cabinet conservateur au Lac Meech, dans la Gatineau.

« On est rendu au point tournant où les syndicats et les patrons doivent s'asseoir ensemble pour éviter le pire, (le cas de Wabasso) c'est un exemple qui fait mal », a déclaré de son côté le ministre des Travaux publics, M. Roch LaSalle.

Selon lui, la compagnie avait déjà depuis près de deux ans donné des messages clairs aux employés qu'elle se dirigeait vers la faillite. « C'est regrettable mais les syndicats doivent bien saisir l'obligation pour certaines compagnies de fermer leurs portes », a-t-il dit.

Urgences santé

Mise en garde de Chevrette aux ambulanciers

CAROLE BEAULIEU

Le ministre des affaires sociales, M. Guy Chevrette, a mis en garde hier les techniciens-ambulanciers de Montréal contre toute reprise « illégale et illégitime » de leurs mesures de pression.

Rejetant les accusations de « lenteur » proferées par les techniciens-ambulanciers de Montréal, M. Chevrette a soutenu hier qu'il « avait livré la marchandise » tel que promis et

que « tout est actuellement en place pour entendre les parties ».

Les quelque 600 syndiqués du Regroupement des techniciens-ambulanciers du Québec (RETAQ) menacent depuis mardi de reprendre leurs moyens de pression s'ils n'obtiennent pas des garanties suffisantes que des procédures seront rapidement entreprises dans le cas de leurs 21 collègues congédiés suite à l'adoption de la loi spéciale (Loi 23) dictant leurs conditions de travail pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 1984.

Depuis leur congédiement le 20 décembre, les 21 employés ne reçoivent ni salaire ni prestations de chômage.

Le RETAQ soutient que le ministre des affaires sociales s'est engagé

le 26 décembre dernier, la signature de l'entente mettant fin au conflit, à régler « dans les jours qui viennent » les cas des employés congédiés.

La période des Fêtes n'a toutefois pas permis au Tribunal d'arbitrage spécial formé à cet effet d'entrer en fonction aussi rapidement que prévu.

Ce dernier est toutefois prêt à fonctionner dès demain, a fait savoir hier un porte-parole du ministre, M. Gilles Emond.

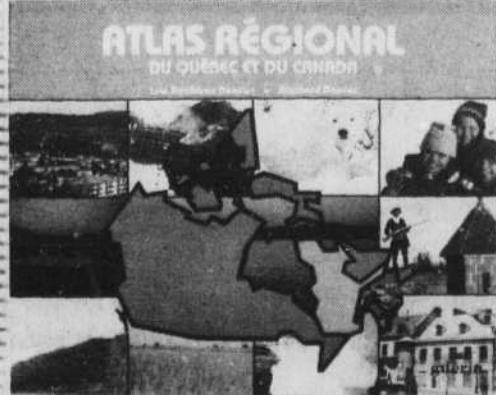
Quand au second tribunal d'arbitrage, qui doit reviser les conditions de travail des syndiqués, il est lui aussi prêt à fonctionner, a fait savoir hier M. Chevrette.

Les syndiqués du RETAQ devaient décider hier soir en assemblée générale s'ils étaient ou non satisfaits des progrès réalisés au cours des derniers jours et s'ils reprenaient leurs moyens de pression.

guérin
l'éditeur qui édite

Maintenant disponible
Atlas régional du Québec et du Canada
(2e cycle au primaire)
Luce Deschênes Damian
Raymond Damian

En vente dans toutes les librairies



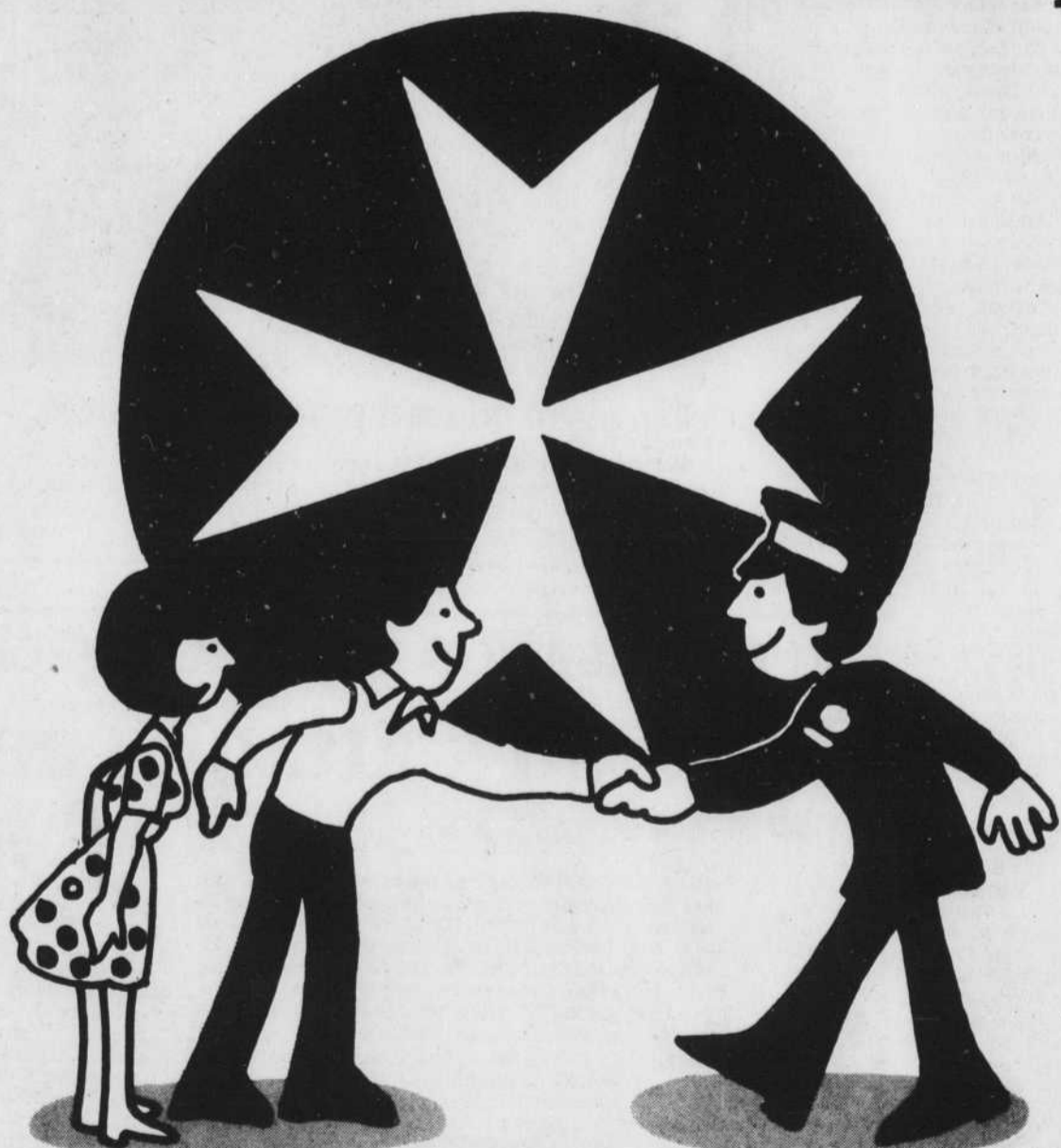
Le tabagisme menace votre santé

guérin
3501 Drolet
Montréal H2T 2G2
Tél. (514) 862-2481

Pour vous aider à comprendre ce qu'est une carte, nous avons consacré plusieurs pages, au début de l'atlas, à l'explication des parties d'une carte. Vous apprendrez aussi comment lire une carte. Manuel relié couverture cartonnée 4 couleurs — 196 pages ISBN-2-7601-1258-6 14,95 \$

En vente dans les librairies:
4560 rue Station 168 est, rue 4440 rue
Saint-Denis Métro-Longueuil Sainte-Catherine Saint-Denis
Montréal, Québec Longueuil, Québec Montréal, Québec Montréal, Québec
Tél: (514) 849-1112 Tél: (514) 677-6525 Tél: (514) 861-5647 Tél: (514) 843-6241

ET LE SECOURISME,



VOUS CONNAISSEZ?

Cours de secourisme orienté vers la sécurité offerts par l'Ambulance Saint-Jean

- 1- SECOURISME GÉNÉRAL
Dans ce cours, les étudiants apprennent les méthodes de secourisme qui peuvent sauver une vie.
- 2- SAUVETEUR CARDIAQUE
Cours d'introduction à la RCR convenant au grand public
- 3- RÉANIMATION CARDIO-RESPIRATOIRE
Cours de RCR plus complet que sauveteur cardiaque, conçu pour des groupes spécifiques: familles de malades cardiaques, pompiers, surveillants de plages, policiers et le public en général.

Inscription lundi 7 janvier et mardi 8 janvier 1985 de 17h30 à 20h au 405 boul. de Maisonneuve est

POUR DES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES, VEUILLEZ TÉLÉPHONER AU 842-4801 DE 8h30 À 16h30

